

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 18
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 9 Avril 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Neuf du mois d'Avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Premier du mois d'Avril, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond DUPONT, Premier Adjoint, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

M. Raymond DUPONT, Président de la Séance, fait l'appel et compte dix-huit membres présents, et quatre procurations.

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; DELAVault Jean-Michel ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

Étaient absents : Mme DELANNOY Delphine ;

Excusés : Mme CORONADO Danièle a donné procuration à M. DUPONT Raymond ;
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à M. ROUDIER Pascal ;
M. ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. LESCOUTE Roger ;
M. PELARREY Laurent a donné procuration à M. SEMPASTOUS Jean-Paul ;

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2025 étant approuvé.

Délibération N° D23/2025

Code 4-2

Prolongation d'accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces verts

Exposé des motifs :

M. Jean-Pierre BASTIANINI, Adjoint chargé des ressources humaines, rappelle que par la délibération n°60/2024 du 6 Novembre 2024, le Conseil municipal a créé un poste non-permanent d'adjoint technique affecté au service Espaces Verts en raison d'un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 30 Mai 2024. M. BASTIANINI indique que ce besoin se prolonge, et propose donc de prolonger le poste correspondant pour une durée de six mois soit jusqu'au 30 Novembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L332-23,

Vu la délibération n°D60/2024 en date du 6 Novembre 2024 portant création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet affecté à l'entretien des espaces verts en raison d'un accroissement temporaire d'activité,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que pour répondre aux besoins du service d'entretien des espaces verts, il est nécessaire de prolonger le recourt à un agent non-permanent pour une durée de six mois,

Considérant que ce poste ne pourra pas être prolongé au-delà de la durée décrite ci-dessus,

Oùï l'exposé de M. l'Adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

L'emploi non-permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial créé par la délibération n°D60/2024 susvisé afin d'effectuer des missions d'entretien des espaces verts

en raison d'un accroissement temporaire d'activité est prolongé du 1^{er} Juin 2025 au 30 Novembre 2025.

Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget pour l'année 2025.

Article 3 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,
Danièle CORONADO